

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christina Dufresne

<https://www.cadre21.org/membres/11bbc01553848abf38703617>

Date d'obtention : 2023-11-03 13:48:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- Encadrement et uniformisation des interventions
- Prise en charge rapide de la victime et des autres jeunes impliqués
- Limitation de la propagation des images/vidéos intimes
- Dans l'ensemble des dossiers traités avec la méthode d'intervention Sexto, depuis 2016, aucun intervenant scolaire, policier ou parent n'a vu les images intimes d'un jeune impliqué dans un cas de sextage.
- Le délai de traitement moyen de ce type de dossier (intervention scolaire, policière et judiciaire) pouvait prendre plusieurs mois, voire plus d'une année. Avec la méthode d'intervention Sexto, le délai moyen a été réduit à seulement 4 jours.
- La majorité des jeunes impliqués dans les cas de sextage ont pu bénéficier d'une méthode alternative à la judiciarisation.
- On observe une augmentation du sentiment de sécurité chez les adolescents, les parents et les intervenants scolaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Suite à ma formation sur le sexto, je vais utiliser ma méthode d'intervention.

- Uniformiser les interventions en offrant des outils permettant un traitement méthodique des dossiers de sextage;
- Augmenter l'efficacité et la rapidité des interventions afin d'éviter la propagation des images pouvant correspondre à de la pornographie juvénile et diminuer les conséquences pour les jeunes impliqués;
- Procurer plus d'assurance aux intervenants scolaires et les supporter lors des rencontres avec les adolescents ainsi que leurs parents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Les intervenants scolaires et la direction des écoles sont les acteurs de première ligne lorsqu'un cas de sextage est dénoncé en milieu scolaire. Ils sont les premiers à intervenir auprès des élèves impliqués. Leur rôle est de dresser rapidement un portrait de la situation en suivant les étapes suggérées dans la trousse d'intervention Sexto. De cette manière, ils sont en mesure de déterminer le nombre d'élèves impliqués, leur identité et le niveau d'intervention à privilégier. Ils sont également appelés à collaborer avec le service de police. I